Les ministères

© Alain Pinoges/ciric
© Corinne Mercier/Ciric
© Vincent/Sanctuaire Lourdes/Ciric

UNE RICHESSE POUR L'ÉGLISE

La question des ministères dans l'Église est une question fort agitée et souvent mal comprise. Selon la tradition scholastique dans l'Église, le ministère se situait directement en référence au sacerdoce presbytéral. L'essence de ce ministère unique se recevait directement de Jésus-Christ par l'ordination et était très polarisée sur l'Eucharistie. Le ministère ainsi conçu s'exerce au détriment de la charge pastorale de présidence d'une communauté. Le prêtre n'était pas censé évangéliser.

Le concile Vatican II a élargi cette notion de ministère : l'accent y est mis sur l'Église conçue désormais comme une communauté d'Églises. Les ministères se comprennent alors à partir du peuple de Dieu, peuple dont tous les membres sont participants à leur manière, au titre des sacrements de l'initiation, de la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ et exercent pour leur part, dans l'Église et le monde, la mission qui est celle du peuple chrétien (LG 31). Ainsi, c'est l'Église qui est la première détentrice du ministère de l'annonce de l'Évangile. Celui-ci est inséparablement lié au ministère de l'Eucharistie qui, lui, nécessite un sacrement spécial.

Ajoutons que le point de départ de la réflexion théologique sur les ministères n'est plus seulement le Christ, mais l'Esprit Saint, en tant qu'agent opérateur de l'unité et de la sainteté de l'Église du Christ.

Un évêque disait après le Concile : « *Dans l'Église, peuple de Dieu, corps du Christ, temple de l'Esprit Saint, tous font tout, mais pas de la même manière, ni au même titre.* »

Plus la diversité des tâches au service de la vie et de la mission de l'Église est assurée au travers des ministères, ou services confiés aux laïcs, et mieux les ministres ordonnés trouvent à se situer aussi bien sur le plan théologique que pastoral.

Reste à ce que chacun trouve sa juste place : tel est l'objet de notre enquête, qui fait précéder les témoignages de deux contributions de synthèse.

Dossier réalisé par Gabriel de Sevin et Patrice Maincent

L'APPORT

de **P. Alphonse Borras**,
professeur émérite à la faculté de droit canonique
à l'Institut catholique de Paris

Ministères et mission

Le père Alphonse Borras, vicaire général du diocèse de Liège et professeur émérite à la faculté de droit canonique à l'Institut catholique de Paris, définit les notions de « ministère » et de « mission » et rappelle les liens qui les unissent.

Sur ce thème « Ministères et mission », je cite volontiers la belle formule de Mgr Joseph Doré et du professeur Maurice Vidal, selon laquelle « *pour que l'Église vive et remplisse sa mission de service de l'Évangile en ce monde, il faut que, en elle, certains acceptent de servir pour la disposer à sa mission – autrement dit : quelques-uns acceptent d'assurer en son sein des ministères* »[1].

La mission de l'Église est « *pour le monde* » afin d'y être sacrement et germe du Salut, celui d'une alliance offerte par Dieu à tous les êtres humains de façon inconditionnelle – par grâce. L'essentiel est dit. Cela invite à dépasser une perspective binaire et même dualiste entre l'Église et le monde, où il s'agit toujours de faire entrer l'un dans l'autre – le monde dans l'Église ou celle-ci dans celui-là. Vatican II nous a encouragés à (re) découvrir une perspective ternaire « Royaume – Histoire/Monde – Église » : l'amour de Dieu pour notre humanité, son royaume (synoptiques) (sur)vient dans notre histoire pour la porter à son accomplissement – ou la plénitude de vie (saint Jean) qu'il offre par grâce (saint Paul) – et, dans cette dynamique d'alliance, l'Église annonce au cœur du monde l'humanité réconciliée et anticipe le Royaume.

Au sein du corps ecclésial du Christ, il y a le ministère ecclésial (au singulier, c'est-à-dire pour le disposer à sa mission) qui se décline en différents ministères (au pluriel). Parmi les fidèles, quelques-uns assument en effet une fonction particulière au service de tous. Et j'ajoute « *sous la présidence d'un seul* », qui figure le Christ, tête de son corps. Les charges de ces quelques-uns se situent comme des services ou des ministères de cela même que la communauté est appelée à être et à faire[2]. Cette altérité tous/quelques-uns est proprement symbolique : elle fait « tenir ensemble » – contrairement au « diabolique » qui divise !

Il y a les ministères pour lesquels on est investi par une ordination – épiscopat, presbytérat et diaconat – et ceux qui sont confiés à des laïcs sur la base d'une lettre de mission ; les premiers sont fondés sur le sacrement de l'ordre qui saisit une personne dans tout son être ou pour toute sa vie dans le ministère apostolique, et les seconds reposent sur l'initiation chrétienne et un envoi par l'autorité ecclésiale compétente, sans pour autant saisir la personne intégralement et perpétuellement pour le ministère. Ces ministères forment dans leur diversité et leur complémentarité un tout organique : ils s'articulent les uns avec les autres. Le diaconat, lui aussi, pour sa part, fait tenir ensemble le corps ecclésial du Christ.

Les ministères ordonnés pour promouvoir l'apostolicité de la foi

Le ministère ordonné des évêques, prêtres et diacres représente l'apostolicité du ministère ecclésial et son rôle de garantie de l'apostolicité de la foi. Ces ministères ordonnés rappellent que le corps ecclésial tient de Dieu, par le Christ dans l'Esprit. Et ils signifient la présence du Ressuscité, tête de ce corps, qui, dans l'Esprit, le rassemble et l'envoie pour ouvrir l'histoire à son achèvement, à la plénitude à laquelle, par grâce, elle est promise.

Le ministère « apostolique », par excellence dans le chef de l'évêque, signifie et réalise qu'il n'y a d'Église fondée sur la foi des Apôtres que par la grâce de Dieu. Mais l'Église ne prend cependant corps que par l'adhésion croyante des fidèles ; elle n'est pas sans

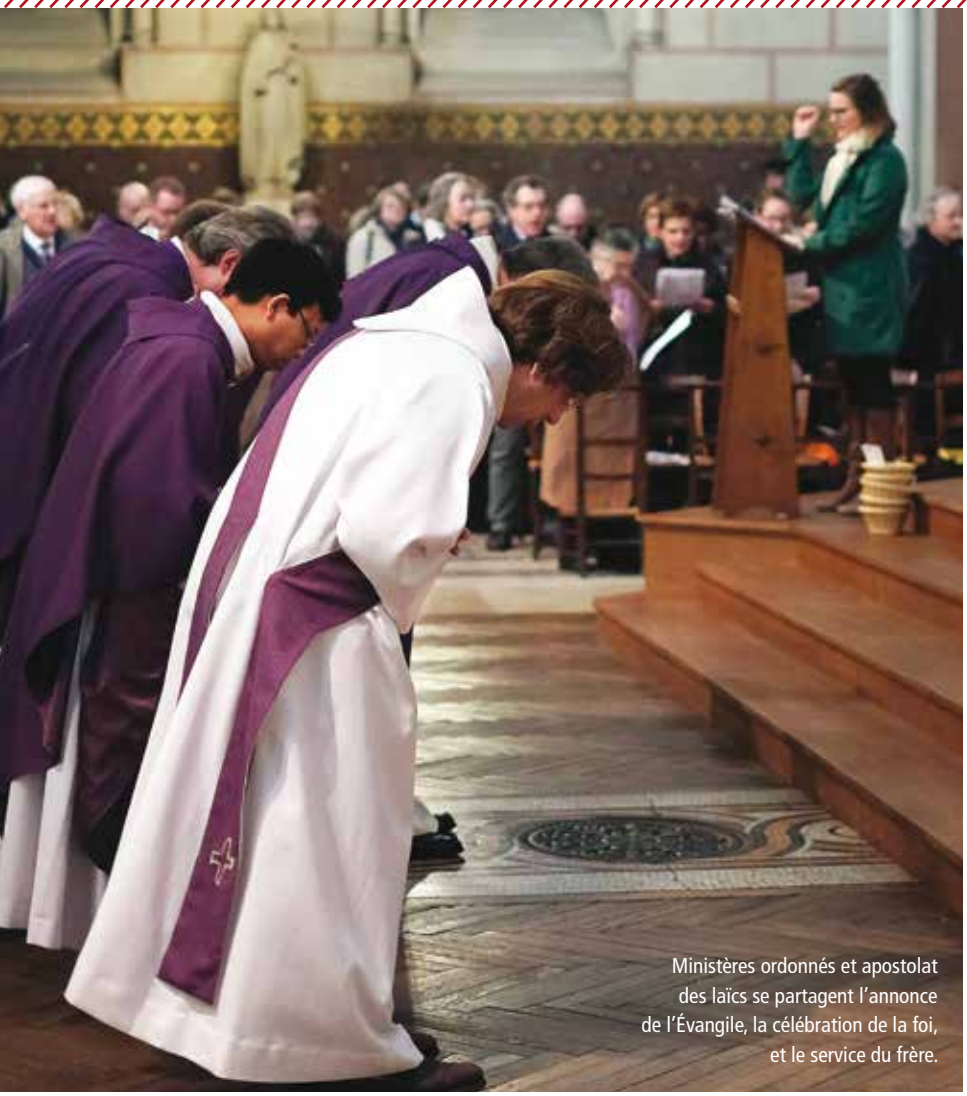

© CORINNE MERCIER/CIRIC

Ministères ordonnés et apostolat des laïcs se partagent l'annonce de l'Évangile, la célébration de la foi, et le service du frère.

eux qui vivent (de) la foi apostolique. Ceux-ci, à leur tour, expriment qu'il n'y a pas d'Église sans la foi ; ceux-là, quant à eux, qu'il n'y a pas d'Église sans la grâce.

Les ministères ordonnés ne créent pas l'apostolicité de l'Église, mais ils la promeuvent et la protègent au titre même de leur investiture sacramentelle autant que du rapport symbolique commun à tous les « quelques-uns » au service de « tous » ! Les diacres sont dans ce cadre les garants de l'apostolicité de la foi vécue, en aidant la communauté ecclésiale à être en état de service ! En communion avec l'évêque et le presbytérium, ils contribuent à « *mettre les saints en état d'accomplir le ministère pour bâtir le corps du Christ* […] *et c'est de lui* [qui est la tête] *que le corps tout entier, coordonné et bien uni grâce à toutes les articulations qui le desservent, selon une activité répartie à la mesure de chacun, réalise sa propre croissance pour se construire lui-même dans l'amour* » (Ep 4, 11-12.16).

Les tâches, services et ministères confiés à des laïcs

Mais le ministère ordonné ne confisque pas toute la réalité ministérielle de l'Église[3]. Un nombre important de fidèles laïcs assument bénévolement des tâches indispensables à l'annonce de l'Évangile, la célébration de la foi, le service de leurs frères et sœurs en humanité : catéchistes, visiteurs de malades, animateurs de la pastorale des sacrements, membres d'équipes liturgiques, membres des EAP ou des équipes-relais, etc. Outre ces nombreux laïcs, quelques-uns exercent un ministère de manière rémunérée. Cette éclosion de ministères multiples, variés et complémentaires, permet de parler de pluriministérialité.

Théologiquement parlant, c'est en vertu de leur baptême, en fonction des charismes qui sont les leurs, que des fidèles laïcs sont susceptibles d'être appelés par l'Église – quelles que soient les modalités de cet appel et du discernement qu'il présuppose – pour assumer des services ou des ministères indispensables pour édifier l'Église et contribuer à sa mission en ce lieu. Ils participent « *de plus près* » à la charge pastorale (cf. AA 24f).

Même s'ils fondent la participation à la vie ecclésiale – le sacerdoce commun à tous les fidèles –, le baptême et les charismes comme tels ne justifient pas l'attribution et *a fortiori* l'exercice d'un ministère. Encore faut-il être appelé à cet effet, quelles que soient la modalité et l'instance d'appel. Les ministères présupposent des charismes correspondants : ceux-ci sont nécessaires, mais pas suffisants, ils doivent s'accompagner d'un appel de l'Église. Aussi, je préfère parler de « ministères confiés à des laïcs » ou de « ministères de laïcs ».

L'avancée doctrinale en la matière est théologiquement indéniable, même si elle s'est opérée par à-coups ou a pu sembler être mise en cause à certains moments. En 1988, saint Jean Paul II traitait sur un ton positif et encourageant de la vocation et de la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde. Il se réjouissait de la jeunesse de l'Église dont il voyait, entre autres, le témoignage « *dans le nouveau style de collaboration entre prêtres, religieux et fidèles laïcs* » (*Christifideles laici* [ChL] 2h). Il ne niait cependant pas les difficultés ni les dangers (ChL 2i). Son propos demeurait ▪▪▪

1. J. Doré et M. Vidal, *Des ministres pour l'Église*, Paris, Bayard Éditions/Centurion – Fleurus-Mame – Éd. du Cerf, 2001, p. 14. **2.** Y. Congar, « Mon cheminement dans la théologie des ministères », dans *Ministères et communion ecclésiale*, Paris, Éd. du Cerf, 1971, p. 19. **3.** B. Sesboüé, *N'ayez pas peur ! Regards sur l'Église et les ministères aujourd'hui*, Paris, DDB, 1996, p. 124.

© CORINNE MERCIER/CIRIC

Tout en appelant les fidèles à être des « agents évangélisateurs », le pape François se réjouit de l'apport bénéfique de ces quelques-uns que sont les « agents pastoraux ». C'est ici que peut s'inscrire le ministère des diacres…

… confiant en l'action de l'Esprit qui, dans la communion ecclésiale, distribue des charismes multiples sur la base desquels il appelle, par l'Église, des laïcs à divers ministères. Le pape voyait tous les ministères comme une participation au ministère de Jésus-Christ (cf. ChL 21 c) et considérait que les ministères confiés à des laïcs l'étaient sur la base du baptême et de la confirmation, des charismes requis et de l'appel de l'Église (cf. ChL 22 a et 23 a « *et même du mariage* »). Cela n'a pas empêché des crispations pastorales ni des replis frileux sur le monopole sacerdotal – le retour de ces « *vieux démons* » dont parlait quelques années plus tard le prof. Jean Rigal[4] – avec le refus de certains de parler de « ministères » dans le chef des laïcs alors que missel et autres rituels évoquent les ministères autant ordonnés que les autres, institués ou reconnus, voire par suppléance, qui se déploient dans l'action liturgique (cf. par les *Préliminaires du Missale romanum* [PGMR], n°65-73).

Les « agents pastoraux », diacres y compris, en sortie missionnaire

Tout en appelant tous les fidèles à être des « *agents évangélisateurs* », le pape François se réjouit de l'apport bénéfique de ces quelques-uns que sont les « *agents pastoraux* », concept générique qui englobe chez lui autant clercs que laïcs (cf. *Evangelii Gaudium* [EG] 76). Il offre une spiritualité suscitant leur élan missionnaire pour qu'ils soient « *en constante attitude de "sortie"* » et que la pastorale ordinaire « *favorise ainsi la réponse positive de tous ceux auxquels Jésus offre son amitié* » (EG 27). Il souligne à cette fin le besoin de les « *motiver et* [de les] *régénérer* » (cf. EG 77) par un discernement approprié et un soutien effectif. C'est ici que peut s'inscrire le ministère des diacres. Selon leur engagement spécifique sur la base de leur lettre de mission, ils entraînent les fidèles dans la dynamique du service de leurs frères et sœurs en humanité et contribuent à faire de l'Église un peuple vraiment diaconal.

Le pape François ne nie cependant pas les tentations des clercs et laïcs dans l'exercice de leurs tâches ministérielles (cf. EG 78-88). Il invite à dire « *non* » à la mondanité spirituelle (cf. EG 93-97) et aux conflits et rivalités (cf. EG 98-101). Il en appelle à une fraternité mystique alliant consécration à Dieu et dévouement au prochain (cf. EG 92). Il engage les « *agents pastoraux* » dans « *l'art de l'accompagnement* » (cf. EG 169-173), celui de la croissance des personnes autant que celui de l'édification des communautés.

Cela requiert ces fameux « *processus participatifs* » qui, dans une vision synodale, permettent à la communauté ecclésiale de prendre corps en se tournant vers le Christ (conversion ecclésiale, EG 26 b) et vers le monde (rêve missionnaire, EG 31 b). C'est en effet par une conversion personnelle, communautaire et structurelle que s'opère la « *réforme de l'Église en sortie missionnaire* » (EG 17). La « *sortie missionnaire est le paradigme de toute tâche de l'Église* » (EG 15).

Parmi les disciples-missionnaires (cf. EG 24 et 120), les diacres ont à prendre leur place spécifique autant dans le vivre-ensemble que dans l'aller-vers de l'Église en sortie prenant l'initiative de la rencontre avec ses contemporains pour leur faire part de la joie de l'Évangile ; cela requiert qu'elle s'implique dans le service des autres, « accompagne l'humanité en tous ses processus » (EG 24 cf. n° 44 b), l'évangélise et s'évangélise elle-même dans la joie. L'aventure continue… ■

Ouvrages du père Alphonse Borras :

- *Le diaconat au risque de sa nouveauté*, Éd. Lessius, 2007;
- *Quand les prêtres viennent à manquer*, Éd. Médiaspaul, 2017.

4. J. Rigal, *Horizons nouveaux pour l'Église*, Paris, Éd. du Cerf, 1999, p. 202-207.

L'APPORT

de ***P. Luc Forestier***,
directeur de l'Institut supérieur d'études œcuméniques
et du département « dogmatique » du Theologicum

Le diaconat dans la diversité des ministères

Le père Luc Forestier est prêtre de l'Oratoire et directeur de l'Institut supérieur d'études œcuméniques et du département « dogmatique » du Theologicum.
Il explique comment se situe le diaconat par rapport aux autres ministères.

Pour situer le diaconat à l'intérieur de la diversité des ministères qui structurent l'Église, il faut tenir compte d'un double contexte, pastoral et théologique. D'une part, nous sommes dix ans après le *motu proprio* de Benoît XVI *Omnium in mentem* (26 octobre 2009) qui a modifié le Code de droit canonique. D'autre part, la grave crise que traverse l'Église à propos des abus (abus sexuels, abus de pouvoir, abus de conscience) va sans doute accélérer de vastes réformes dans la gouvernance des réalités ecclésiales, à tous les niveaux.

Ce double contexte marque toute réflexion sur les ministères, c'est-à-dire sur toute responsabilité publique confiée à un(e) baptisé(e), en vue d'exercer une forme de vigilance sur la vie chrétienne, parmi lesquels on compte les ministères ordonnés (épiscopat, presbytérat et diaconat) ainsi que les autres offices confiés à des laïcs, hommes et femmes.

Dissocier diaconat et pastorat

La modification des articles 1008 et 1009 du Code a parfois été mal reçue, car elle paraissait relativiser le diaconat par rapport au presbytérat[1]. En fait, la formulation abrogée semblait intégrer les diacres à la mission pastorale voire à la seule vie paroissiale. Et la liste des tâches qu'un diacre peut accomplir, citées à la fin du n° 29 de *Lumen gentium*, risquait de faire du diacre un auxiliaire pastoral du curé de la paroisse. Même si de nombreux diacres sont impliqués dans la pastorale quotidienne de l'Église, la clarification de Benoît XVI permet de ne pas réduire le diaconat à la vie paroissiale. Il reste malgré tout une tension délicate. D'un côté, les évêques ont insisté, dès la « restauration » du diaconat (octobre 1966), sur l'ordination d'hommes exerçant un métier. En 2014, les évêques de la Commission épiscopale pour les ministères ordonnés et les laïcs en mission ecclésiale (Cemoleme) précisent de nouveau que « *l'appel au diaconat d'hommes qui sont dans la vie professionnelle et qui y restent, doit demeurer la norme.* » Ce choix initial repose sur une conception missionnaire de ce ministère, comme le disent en 2000 les *Normes pour la formation des diacres* : « *On sera particulièrement attentif à discerner des hommes vivant en solidarité avec les délaissés, les exclus, les jeunes, les familles, ainsi que des hommes vivant dans des lieux où se prennent des décisions concernant le développement.* » D'un autre côté, on constate que beaucoup de diacres sont très impliqués sur le plan pastoral, surtout au moment de la retraite. L'Église peut alors s'appuyer sur la participation d'hommes, et souvent de couples, qui sont formés et bénévoles.

La décision de Benoît XVI renforce la lecture française de la restauration du diaconat, en soulignant l'originalité de ce ministère ordonné qu'il faut alors penser à partir d'un double triangle, le premier pour les ministres ordonnés, le second pour le diaconat.

D'un côté, à la succession du cursus clérical qui met le diaconat tout en bas, il faut préférer un triangle, avec un lien singulier entre l'évêque et ses prêtres, tandis qu'un autre lien se déploie entre l'évêque et les diacres qui le soutiennent dans l'exercice de son ministère diocésain.

De l'autre, il faut penser le ministère effectif des diacres en France sur un autre triangle, en partant de l'importance du lien à l'évêque, puis en mettant la polarité de l'engagement social ainsi que la collaboration au service pastoral. Ce deuxième triangle évite de penser ...

1. Benoît XVI ajoute au c. 1009 un troisième paragraphe qui précise que l'évêque et ses prêtres ont « *la mission et la faculté d'agir en la personne de Christ-Tête* », *tandis que « les diacres reçoivent la force de servir le Peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la Parole et de la charité* ».

le diaconat en opposant « caritatif » et « pastoral », et met ainsi l'ordination reçue au cœur de cette tripartition du ministère diaconal.
Ce schéma permet alors de comprendre les relations entre les diacres et l'ensemble des laïcs, hommes et femmes, engagés dans la pastorale, car l'existence propre au diaconat des deux autres pôles (service du ministère de l'évêque, engagement dans les marges de la société), variables selon les profils et les âges des diacres, évite de penser en termes de confrontations, ce qui invite à changer le rapport au pouvoir.

Lutter contre le cléricalisme

Le contexte pastoral invite en effet à s'interroger sur l'exercice du pouvoir dans l'Église. Or, un consensus se dégage parmi les études sur le diaconat, pour renoncer à le comprendre à partir de la seule catégorie de « service ». Nous savons que le baptême équipe le chrétien pour se mettre au service du monde. Et cette signature du christianisme a été décisive dès les premiers siècles, comme le note Benoît XVI dans *Deus caritas est* (2005), citant, au n° 24, les efforts d'un empereur païen pour restaurer le paganisme en s'inspirant de la prise en charge des pauvres. De plus, la recherche biblique a aussi noté que le mot *diakonos* ne signifie aucun lien de servitude, mais désigne plutôt un fondé de pouvoir, dont l'autorité vient de la personne qui l'envoie.
C'est ainsi que la prière consécratoire supplie Dieu d'accorder à l'ordinand la capacité à exercer une « *autorité pleine de mesure* », ce qu'il mettra en œuvre dans les différents domaines de son action diaconale, à commencer par la prédication. Cette mention constitue une illustration des conséquences de l'ordination à l'issue de laquelle un homme, célibataire, marié ou veuf, entre dans le clergé.
Le « cléricalisme », que l'on peut désigner comme la tentation d'un groupe de fonctionner en circuit fermé à l'intérieur de l'Église, ne sera pas miraculeusement évité par l'ordination de diacres, mais il y a fort à parier que l'implication de diacres et de leur épouse, le cas échéant, à différents niveaux de prise de décision, pourrait permettre de renouveler au moins partiellement la gouvernance ecclésiale.
Quatre questions apparaissent pourtant, de difficulté croissante. Comment tenir compte effectivement de la présence des diacres, et de leur épouse le cas échéant, lors des décisions pastorales, au niveau local comme au niveau diocésain ? Comment honorer à l'intérieur de la vie de l'Église les fruits de l'engagement de beaucoup de diacres dans les lieux frontières de notre société ? Comment protéger l'originalité du diaconat si, un jour, l'Église catholique latine décide d'appeler des hommes mariés au presbytérat ? Comment se préparer à accueillir la décision que le pape prendra peut-être à propos de l'hypothétique appel au diaconat de femmes, mariées ou célibataires ?
Sur ces questions, comme sur d'autres, les pratiques et les réflexions de nos frères et sœurs d'autres confessions chrétiennes pourraient être pertinentes. En 1995, Jean Paul II notait que chez eux « *certains aspects du mystère chrétien ont parfois été mieux mis en lumière* » (*Ut Unum Sint*, n° 14).

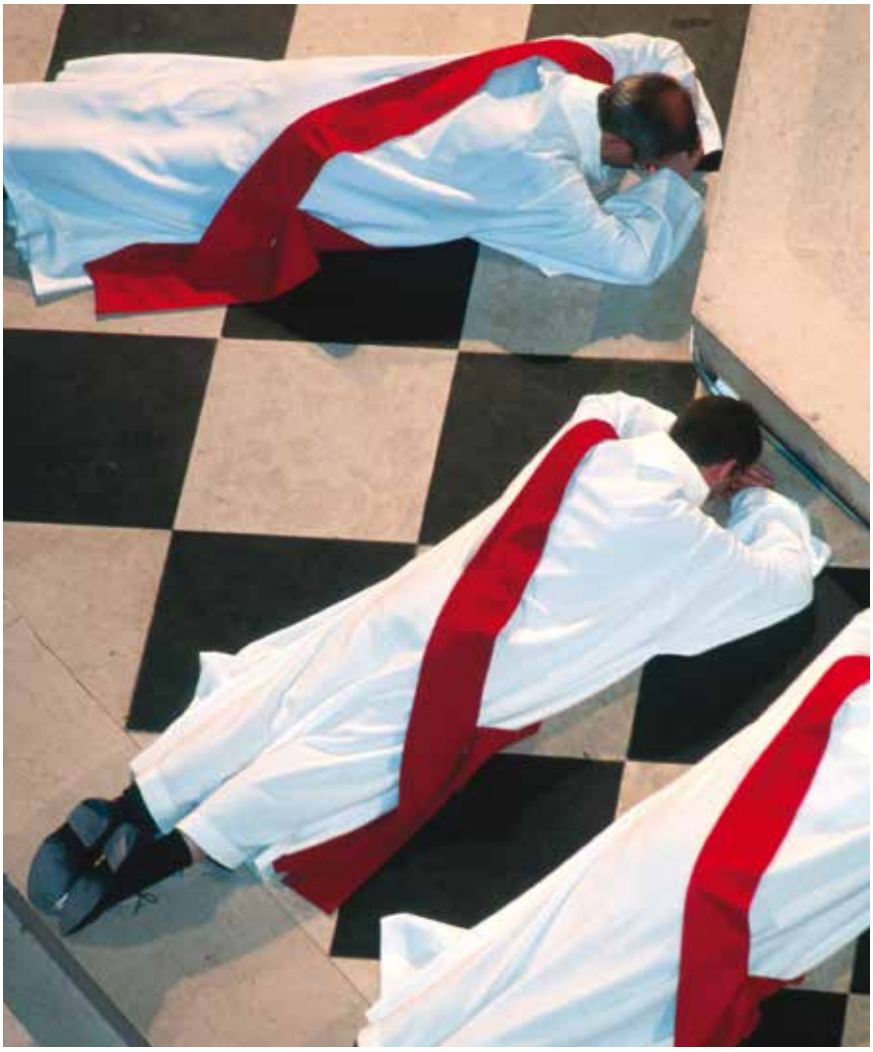
© ALAIN PINOGES/CIRIC

Ouvrage du père Luc Forestier :
- *Les ministères aujourd'hui*, Éd. Salvator, 2017.

LE REGARD

de **dom Marc-André di Pea**,
père abbé de l'abbaye cistercienne du Mont-des-Cats (59)

« La vie monastique est à situer dans l'Église-Corps »

Entretien avec dom Marc-André di Pea, père abbé de l'abbaye du Mont-des-Cats, entre Lille et Dunkerque, pour l'interroger sur la façon dont un moine bénédictin situe la vie monacale dans la diversité des ministères de l'Eglise.

Père abbé, vous êtes prêtre. Ce ministère est-il premier pour vous ?

M.A. DI PEA. Pas exactement. L'ordination presbytérale n'est plus systématique pour les moines aujourd'hui. La vie monastique est à situer dans l'Église-Corps ; elle est un des membres de ce corps animé par le Christ et l'Esprit Saint. Chaque membre a sa fonction au service les uns des autres. Comme tout baptisé, nous sommes « envoyés », porteurs de la Bonne Nouvelle, en « témoins ». Notre mission, c'est de chercher l'union au Seigneur, que le Christ se forme dans notre cœur et suscite ainsi notre vie de témoins dans l'amour du Seigneur et des frères. Vivre de l'amour qui vient de Dieu pour tous ; s'abandonner à la grâce pour vivre l'Évangile. Cela se fait au rythme de la prière, qui est essentiellement une prière de louange, d'action de grâce. Certes, nous ne prétendons pas être les seuls à exercer cette fonction, mais c'est notre manière de répondre à l'appel de notre baptême. La mission du baptisé n'est pas un « travail en plus », une tâche extérieure à remplir ; nous sommes constitués en « envoyés », missionnés pour vivre à partir de Celui qui nous habite.

Comment vivre tout cela dans la sérénité ?

M.A. DI PEA. Ne croyez pas que cette mission de louange coule comme un fleuve tranquille, sorti d'une source pure, non ! Notre vie est un combat : un combat à mener contre notre cœur humain, souvent hostile au Seigneur et habité par toutes sortes de passions : le péché ! Nous ne sommes pas non plus des êtres à part, des extra-terrestres : en ce sens, notre vie de travail – au Mont-des-Cats nous fabriquons du fromage et de la bière – nous aide à assumer notre condition humaine. *Ora et labora*, « *Prie et travaille* », telle était la devise de saint Benoît. Je voudrais ajouter aussi que la dimension communautaire est essentielle à notre vocation : c'est vrai, moine vient du grec *monos*, qui veut dire « seul » ; mais savez-vous que les premiers moines du désert avaient un sens très aigu de la relation à l'autre ? Encore une fois, l'Église est un corps fait de plusieurs membres et, quant à nous, nous essayons de témoigner que, rassemblés par l'Esprit Saint, nous nous efforçons de vivre le défi de la communion fraternelle.

Mais, qu'en est-il du monde ?

M.A. DI PEA. Nous sommes bien situés dans un terroir que nous habitons d'une manière particulière. Sachez que la communauté diocésaine ne nous est pas étrangère : l'évêque de Lille a clairement le souci de nous intégrer à la vie du diocèse ; même si, canoniquement parlant, nous ne dépendons pas de lui ; c'est ainsi que je participe au conseil presbytéral ; nous avons maintenant un lien renforcé avec la fraternité des Parvis, qui regroupe essentiellement des laïcs basés à Lille. Cette intégration comme membres dans le corps de l'Église locale est importante. On y assure cette part du ministère de l'Église de louange permanente et d'intercession. C'est aussi l'Église rassemblée en attente du Seigneur qui vient. Je pourrais ajouter que nous remplissons un ministère d'accueil, d'écoute de toutes personnes, sans distinction, qui peuvent être accompagnées sur des chemins divers.

© BRUNO WADOUX/ÉD. WADOO

Merci, Père. Vous ne semblez pas vivre dans un lieu étranger, à l'écart : la vocation monastique n'est pas une fuite, mais une manière d'habiter ce monde en se recentrant sur Celui qui vit en nous.

Recueilli par Patrice Maincent

LE REGARD

de **Denis Faupin**, diacre du diocèse de Pontoise,
en charge de la formation des couples aux réalités ecclésiales
et de la formation des futurs diacres

Ministère diaconal et mission du couple marié

Denis Faupin est diacre du diocèse de Pontoise. Outre sa mission dans le cadre de l'ensemble pastoral où il réside, il collabore à la formation des couples aux réalités ecclésiales et à la formation des futurs diacres pour toute l'Île-de-France, hormis Paris. Il nous montre comment articuler le ministère diaconal et la mission d'un couple dans lequel le mari a été appelé au diaconat par l'Église.

Le sacrement de mariage trouve un déploiement inattendu et fécond dans le cadre du diaconat permanent de l'époux. À chaque sacrement, l'Église donne une mission. Celle qui est donnée au couple et qui n'est probablement pas assez marquée lors d'une célébration de mariage, est essentielle pour l'Église et le couple. Cette mission propre au ministère du couple est de s'ouvrir, de porter du fruit et de témoigner. Lorsqu'un appel de l'Église se laisse entendre dans le couple, à l'un ou à l'autre d'une manière particulière, c'est ensemble, en fonction du projet de vie du couple, qu'ils vont devoir discerner. Si la réponse peut être enthousiaste pour l'un, elle ne le sera peut-être pas pour l'autre. Il est donc nécessaire de prendre le temps et les moyens pour un discernement personnel et en couple. Toutes les questions de l'épouse sont aussi essentielles au discernement que les apports de la formation. L'Église qui interpelle l'époux au diaconat a le devoir de faire résonner cet appel dans la vocation même du couple et de son ministère propre.

Dans la province de Paris où la formation est interdiocésaine, une soirée est consacrée à ce sujet soit lors de la session de rentrée, soit au cours de la première année de formation. Ce temps a pour objectif de sensibiliser les candidats et les épouses, à leur ministère de couple dans lequel l'appel au diaconat est reçu. Ils sont invités à entreprendre cette relecture de leur sacrement de mariage.

Pour les y aider, quelques points de repère leur sont donnés à partir des rituels du sacrement de mariage et de l'ordination diaconale. Citons les interpellations de l'Église et leurs réponses : « *Je me donne à toi et je te reçois* » dans le mariage, « *Me voici* » et « *Je l'accepte* », pour l'ordination diaconale. Mentionnons encore les prières et les bénédictions, l'imposition des mains, la réception de signes visibles et identifiants (alliance et étole), etc. Des rituels finalement proches qui fondent des ministères différents et complémentaires.

> **Le sacrement de mariage trouve un déploiement inattendu et fécond dans le cadre du diaconat permanent de l'époux.**

Deux ministères différents et complémentaires

Pour mieux appréhender la diversité de ces deux ministères et leur complémentarité, un regard est porté sur les fondements de ces deux sacrements. La triple diaconie pour le diacre : parole, liturgie et charité, et le quadruple enracinement du mariage : liberté, indissolubilité, fidélité et fécondité.

Par cet approfondissement du ministère du couple dans toutes ses dimensions (familiale, professionnelle, sociale, amicale, etc.), le discernement et l'acceptation libre d'une interpellation vers le diaconat de l'époux contribueront à rendre le couple heureux et fécond.

Ce qui reste essentiel dans le coexercice de ces deux ministères, c'est de l'ancrer dans la prière quotidienne de l'Église. Lors de sessions, hors formation interdiocésaine, il est proposé aux époux de faire l'expérience, parfois première, à la fois de cette relecture mais aussi de la prière en couple. La prière des heures qui est demandée au futur diacre peut ainsi devenir un nouveau rituel pour leur Église « domestique ». C'est dans ce terreau nourricier que ces deux ministères deviennent missionnaires.

L'EXPÉRIENCE

de **P. Vincent Siret**,
recteur du séminaire français à Rome

Le père Vincent Siret est recteur du séminaire français à Rome. Il nous explique comment les séminaristes qui vivent à Rome sont formés à la diversité des ministères.

Former à la diversité voulue par le Seigneur pour son Église

Lorsqu'en fonction de ses compétences, un diacre permanent enseigne au séminaire, un contact naturel se fait entre les séminaristes et les diacres. Le dialogue de la vie et de la vocation, de la prière aussi, se révèle constructif et révélateur. Quelques formations peuvent aussi être communes et contribuent à cette découverte réciproque. L'autre lieu de rencontre majeur est celui de l'insertion pastorale. Chaque séminaire organise cet apprentissage en fonction des possibilités qu'offrent les diocèses. Il est assez fréquent qu'un ou plusieurs diacres soient présents sur un terrain spécifique (enseignement et jeunesse, santé, prison, œuvres sociales et caritatives) ou sur celui de la paroisse. Le contact rend alors possible une compréhension plus fine des apports respectifs de chacun à la mission de l'Église, même si le facteur humain, comme toujours, est déterminant.

Ces aspects pratiques et vitaux ne sont pourtant pas suffisants. Les futurs prêtres reçoivent aussi une formation théorique sur le sacrement de l'ordre et ses trois degrés, sur leur distinction et les articulations qui existent entre eux.

On a pu regretter qu'un certain flou ait été entretenu sur l'identité respective des prêtres et des diacres, au détriment maintes fois de leur mutuelle estime. Si l'on s'en tient seulement aux fonctions exercées, une concurrence peut effectivement apparaître et se développer. Cette tension est apparue entre les prêtres et les laïcs pour s'étendre à la relation entre les prêtres et les diacres. Il apparaît donc capital de partir de l'identité – à commencer, comme le fait le *Catéchisme de l'Église catholique* (cf. n° 1554-1571), par la plénitude du sacrement de l'ordre, à savoir l'épiscopat. Une fois que chacun reconnaît l'identité ou l'essence de l'autre, il devient plus facile de situer les coopérateurs de l'ordre épiscopal, les prêtres, par rapport aux diacres qui sont configurés au Christ, le diacre, serviteur de tous.

© CORINNE MERCIER/CIRIC

Les séminaristes d'aujourd'hui reçoivent avec reconnaissance la grâce sacramentelle du diaconat pour elle-même. Elle les aide à ne pas s'enfermer dans l'autosuffisance et le cléricalisme.

Le ministère, un service de la sainteté du peuple de Dieu

Dans le moment de la vie de l'Église qui est le nôtre, il est manifeste que les diacres, configurés au Christ Serviteur, rappellent heureusement à tous, y compris aux prêtres – qui demeurent diacres – qu'il n'y a aucune autre manière de concevoir la vie chrétienne et le ministère sinon comme un service de la sainteté du peuple de Dieu (*Lumen Gentium* V). Les prêtres exercent ce service, principalement et non exclusivement, en donnant le sacrement de l'eucharistie et par le ministère de la réconciliation sacramentelle. Ils touchent indubitablement au sacré. Les diacres, quant à eux, exercent, avec l'évêque, le service à la manière du Christ dans toutes les dimensions de leur vie et de leur mission. Rappel symbolique qui n'est certes pas à comprendre comme une réalité secondaire. Le symbole pour être reçu s'appuie sur l'être même.

Les séminaristes d'aujourd'hui semblent beaucoup plus libres des luttes de pouvoir. Ils reçoivent avec reconnaissance la grâce sacramentelle du diaconat pour elle-même. Elle les aide à ne pas s'enfermer dans l'autosuffisance et le cléricalisme, si souvent rappelés par le pape François. Les diacres permanents font partie de la vie de l'Église qu'ils veulent servir. Finalement, la collaboration avec tous, dans le respect des identités réciproques, fait partie de l'idonéité d'un candidat.

L'EXPÉRIENCE

de **Bruno Prangé**,
directeur de l'Enseignement catholique de Saint-Étienne

Directeur diocésain de l'Enseignement catholi une mission d'Église au service des jeunes

Bruno Prangé, marié, père de famille, est directeur de l'Enseignement catholique dans le diocèse de Saint-Étienne. Rattaché directement à l'évêque, il élabore et met en œuvre les orientations validées par ce dernier, pour donner aux élèves des établissements, outre l'instruction qu'ils viennent chercher, une ouverture à la foi, à l'intériorité, à une culture religieuse, à une anthropologie chrétienne. Telle est sa mission d'Église dont il nous rend compte.

En arrivant dans le diocèse de Saint-Étienne, j'ai découvert une riche diversité d'établissements : écoles de petite taille et grands ensembles scolaires, écoles rurales souvent isolées et écoles urbaines souvent concentrées, écoles accueillant une grande mixité scolaire et sociale… Cette diversité pourrait être vécue comme une simple juxtaposition d'établissements. Mais ma mission de directeur diocésain est de promouvoir et d'aider à faire vivre une véritable unité, et c'est autour du projet d'éducation spécifique qu'elle peut se réaliser. Plus il est vécu dans un établissement et entre les établissements, plus l'unité grandit.

L'Évangile comme référence

Quel est ce projet ? Un projet d'éducation intégrale de la personne, fondé sur une anthropologie chrétienne puisée dans l'Évangile et l'enseignement de l'Église. Ce projet s'incarne dans chaque établissement en tenant compte de son histoire, des besoins du territoire, du charisme des fondateurs, mais aussi de son appartenance au diocèse. L'Évangile est la référence constante des projets éducatifs et il comporte une variété multiple d'actualisations. C'est à plusieurs niveaux que j'essaie de contribuer à l'unité des établissements.

PAR LA PRIÈRE, union à Dieu qui est Un et Trine. Prière personnelle mais aussi prière avec les chefs d'établissement, car nous portons ensemble la mission d'éducation et d'évangélisation confiée par l'Église. La prière nous unit profondément et développe entre nous une spiritualité de communion.

DANS LES RENDEZ-VOUS RÉGULIERS AVEC L'ÉVÊQUE de qui je reçois ma mission, afin d'être le plus en phase avec les orientations qu'il porte et à l'écoute de ce qu'il souhaite pour l'Enseignement catholique.

À TRAVERS LE LIEN AUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENT, lors des différentes rencontres de l'année scolaire qui permettent une connaissance mutuelle, le partage des réussites et des difficultés, la mutualisation, sans oublier la convivialité. Nous avons la grâce de vivre une fraternité de chefs d'établissement, pour ceux qui le souhaitent, avec des temps qui allient partage, formation, prière, temps convivial. Nous proposons aussi chaque année une session de ressourcement spirituel de deux jours.

PAR UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

> **« La mission de directeur diocésain est de promouvoir et d'aider à faire vivre une véritable unité, et c'est autour du projet d'éducation spécifique qu'elle peut se réaliser. Plus il est vécu dans un établissement et entre les établissements, plus l'unité grandit.**

ique :

© CORINNE MERCIER/CIRIC

réalisé par l'ensemble de la direction diocésaine. Être à l'écoute des besoins, conseiller, encourager, aider à débloquer des situations, promouvoir la solidarité…

PAR LA FORMATION DE TOUS LES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE à la spécificité du projet de l'Enseignement catholique, par exemple à travers des journées diocésaines.

Ma mission ne se vit pleinement que dans l'unité qui ne se décrète pas : elle se désire et se vit dans des actions très concrètes. Elle requiert humilité, car la mission d'éducation et d'évangélisation dépasse toujours nos propres forces : c'est un esprit de service et de confiance accordée aux différents partenaires.

Laïc en mission ecclésiale : agir au nom de l'Église

Véronique d'Arras est aumônier de l'hôpital Beaujon à Asnières (92). Elle s'exprime sur sa mission de laïc en mission ecclésiale.

Par la mission d'aumônier d'hôpital reçue il y a deux ans de mon évêque, je fais partie des « laïcs en mission ecclésiale » du diocèse. La variété de nos missions – aumônier de prison, d'hôpital, directeur d'établissement catholique, de foyer d'accueil, etc.) – résonne en moi comme une actualité de la lettre de saint Paul aux Corinthiens : « Si tous étaient un seul et même membre, où serait le corps ? » (1 Co 12, 19).

C'est parce que je sais que d'autres, dotés de charismes différents servent simultanément dans d'autres missions, que j'ai pu répondre « oui » à cet appel en toute humilité et en pleine conscience du service que je rends au Corps entier. Répondre « oui » pour le service, c'est aussi dire « oui » pour se laisser servir par les autres, c'est accepter mes faiblesses et mes manquements. Si je reprends la comparaison de saint Paul, être « la main » dans le corps, c'est aussi accepter de ne pas être le « pied » et accepter de me laisser servir par lui.

C'est l'ensemble de nos missions, de nos vies, qui forme le corps de l'Église.

Je suis quotidiennement émerveillée de nos diversités indispensables à la formation du Tout. Comme je suis émerveillée de la confiance du Seigneur en chacun de nous pour être une partie indispensable de son Corps.

« Le Seigneur passe par nous pour rencontrer toute la variété des situations humaines »

Au sein même de ma mission, je suis appelée à vivre une multitude de services différents : écoute des malades, de leurs proches, des soignants, prière auprès des mourants, bénédiction des corps des défunts, don de l'Eucharistie au chevet des patients, mais aussi animation de l'équipe de bénévoles qui m'est confiée…

Dans cette diversité de services mais aussi de personnes rencontrées, je réalise combien le Seigneur passe par nous pour rencontrer toute la variété des situations humaines.

Historiquement, l'aumônier d'hôpital était un prêtre. Dans notre diocèse aujourd'hui, la mission est confiée en grande majorité à des laïcs. Si cela étonne encore certains de voir arriver une femme lorsqu'ils appellent « l'aumônier », beaucoup, et en particulier les plus éloignés de l'Église, confient qu'ils ont plus de facilités à parler de leur doute, leur souffrance, leur foi à un laïc.

Le prêtre de notre équipe visite une fois par semaine. Je peux aussi l'appeler à tout moment pour les demandes de sacrement des malades ou de réconciliation. Il est présent pour m'aider à discerner sur tel ou tel accompagnement de patients.

Je sais que ma présence au quotidien à l'hôpital lui permet, à lui, d'être plus disponible pour les demandes spécifiques et lui laisse le temps de répondre à ses autres missions. C'est parce que je prépare le terrain qu'il peut ensuite aller à l'essentiel avec le patient. Notre duo permet de répondre à une plus grande diversité de demandes et de donner un visage à plusieurs faces de l'Église.

Dans un an, ma mission se terminera et c'est un autre visage qui poursuivra la présence de l'Église au sein de l'hôpital. J'aime cette réalité de succession de visages.

Elle me rappelle que je ne suis pas là en mon nom, mais au nom de l'Église, pour remplir la mission qui m'a été confiée et qui ne m'appartient pas. Elle me rappelle aussi que nos différences sont une richesse indispensable au bon fonctionnement du Corps entier.

Véronique d'Arras, aumônier d'hôpital